



AUTO-VACCIN BIOVAC CHIEN

Autovaccin inactivé contre les pyodermites bactériennes récidivantes.

1. COMPOSITION

Cet autovaccin à usage vétérinaire a été préparé à partir de la souche bactérienne isolée d'une lésion de pyodermite bactérienne récidivante diagnostiquée sur votre chien. Il est constitué d'antigènes inactivés.

2. INDICATION

L'autovaccin Biovac Chien est indiqué dans le traitement des Pyodermites bactériennes récidivantes chez le chien.

3. ADMINISTRATION

L'administration se fait par injection sous cutanée, à l'aide des seringues stériles à usage unique fournies dans le coffret.

Le mode opératoire est le suivant :

- Agiter le flacon pour rendre le liquide bien homogène,
- Désinfecter avec de l'alcool à 70°C le bouchon du flacon,
- Prélever dans la seringue à usage unique la quantité nécessaire pour l'injection
- Laisser l'autovaccin se réchauffer quelques minutes dans la seringue, (à température ambiante).
- Désinfecter avec de l'alcool à 70°C la surface de la peau de l'animal à injecter,

- Prendre un pli de peau, au niveau de la face dorsale du cou,
- Introduire d'un mouvement doux et régulier l'aiguille,
- Relâcher le pli de peau,
- Injecter l'autovaccin,
- Désinfecter à nouveau la surface piquée.

Le carnet d'auto-vaccination permet un suivi des dates d'injection des doses administrées et des éventuels effets secondaires (case «observations»).

4. POSOLOGIE

Les doses et les fréquences d'injection ont été déterminées en accord avec le Vétérinaire. Elles doivent être scrupuleusement suivies, et inscrites dans le carnet d'auto-vaccination au fur et à mesure de leurs réalisations.

Votre Vétérinaire pourra les modifier à tout moment en fonction de l'état de santé de votre chien.

Ce traitement est prévu pour un an. Il est renouvelable sur décision du vétérinaire, le traitement complet se faisant sur une période de 3 à 5 ans.

Tableau des doses et des jours :

Jours (J 0 = jour de la 1 ^{ère} injection)	Dose (en ml)
J 0	0.1
J 3	0.1
J 7	0.2
J 14	0.4
J 28	0.6
J 42	0.8
J 56	1
J 84	1
J 112	1
J 140	1
J 168	1
J 196	1
J 224	1
J 252	1
J 280	1
J 308	1
J 336	1
J 364	1

5. EFFETS INDESIRABLES

Un gonflement peut être observé au point d'injection. Si une telle réaction locale intervient, ne pas augmenter le volume pour les injections suivantes, et les réaliser en deux points différents, distants d'environ une dizaine de cm. Par exemple, si une réaction locale se produit avec 0.6 ml, les injections suivantes se feront également à la dose de 0.6 ml, répartie en deux points d'injection de 0.3 ml chacun.

Dans tous les cas, l'apparition d'un effet indésirable justifie de consulter chez votre vétérinaire, lequel décidera de la conduite à tenir.

6. CATEGORIE

L'Autovaccin Biovac Chien est un médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

7. PRESENTATION ET CONSERVATION

L'Autovaccin Biovac Chien se présente sous forme d'un coffret contenant deux flacons d'autovaccin, deux sachets de 10 seringues stériles de 1 ml à usage unique, un carnet d'auto-vaccination pour le suivi du traitement, une notice.

Le coffret, avec les flacons, est à garder au réfrigérateur (+2°C à +8°C)

Le coffret contient des seringues : il est à tenir impérativement hors de la portée et de la vue des enfants.

8. PRECAUTIONS PARTICULIERES D'EMPLOI

Ceci est un médicament. En cas d'auto-injection accidentelle, consulter rapidement un médecin en se munissant de la présente notice.

9. ELIMINATION DES MEDICAMENTS VETERINAIRES NON UTILISES OU DES DECHETS

Les conditionnements vides, les seringues et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

10. FABRIQUE PAR

Laboratoire BIOVAC

Angers Technopôle

4, rue Olivier de Serres - BP 10061

49071 Beaucouzé cedex. FRANCE

Date de la dernière mise à jour de la notice :
Avril 2008.